

Hubert LELIEVRE [REP 006]
Ingénieur École Centrale de Nantes
Docteur en mathématiques (pures)
Membre de la Société d'Archéologie et
d'Histoire du Berry SAHB
Famille membre de la SPPEF Sites &
Monuments
Membre de l'Association pour la
Réouverture du Canal de Berry ARÉCABE
36, rue des Arènes 18000 BOURGES
Tel: 02.48.70.30.43

Bourges, le 24 mai 2024
Monsieur Didier Raffault
Commissaire-enquêteur
Enquête publique Demande d'extension du
site patrimonial remarquable (SPR) de
la commune de Bourges

Monsieur le commissaire-enquêteur,
Voici mes conclusions:

Le Secteur Sauvegardé de Bourges fut en 1965 le quatrième créé, le premier étant le quartier du Marais à Paris, avec la venue du ministre des Affaires Culturelles André Malraux venu spécialement pour le décider, ma mère lui faisant visiter la vieille ville avec ses maisons à pans de bois, à la demande du député-maire Raymond Boisdé, mon père étant notaire de la ville de Bourges à partir de 1958, Raymond Boisdé maire de 1959 à 1977. La ville ancienne était en état de ruine et Raymond Boisdé fut accusé à l'époque de tout vouloir démolir alors qu'il n'était pas responsable de cette situation: les barrières d'octroi supprimées par le Traité de Rome de 1957 avaient fait fuir commerce et donc habitants. Les travaux d'urbanisme du XIX^e siècle avaient rétabli la Rue Moyenne comme axe principal de circulation pour desservir le centre historique préservant les voies latérales du XVII^e ou XVIII^e siècles, les rues médiévales grâce à un réseau de boulevards de ceinture à travers les marais (République, Clemenceau) pour préserver la rue Bourbonnoux, les autres boulevards suivant la deuxième enceinte dite de Philippe Auguste, le tout qui a servi à établir la Petite Rocade sans laquelle le centre-ville est asphyxié par l'automobile de transit. Cette petite rocade est remise en cause depuis 1995 et pour compenser cela on accable de contraintes le centre-ville avec les bornes revenant aux barrières d'octroi d'un nouveau genre: il n'y a plus qu'à lever le camp pour fuir cet enfer. Le prédécesseur de madame Valérie Richebraque qui se plaint de l'état de vétusté des immeubles était monsieur Paul Carvès ABF dénonçant l'état de taudis du centre-ville et qui m'avait dit que le Secteur Sauvegardé était trop petit. On voit l'ampleur des dégâts faits par la construction du centre commercial Avaricum supprimant le Cours Avaricum qui protégeait la rue Mirebeau depuis 1932, les alignements ayant été supprimés à l'issue du Congrès de l'Association pour la Protection des Villes d'Art à Bourges en 1967, association créée à l'initiative d'André Malraux à Lyon en 1963. On se demande si vraiment on se trouve en Secteur Sauvegardé quand on décide dès 1975 de supprimer la Rue Moyenne pour renvoyer la circulation dans les voies parallèles ce qui n'a JAMAIS été envisagé, l'ABF Robert Gauchery en 1965 étant totalement opposé à ce genre d'idée.

La municipalité a acheté la parcelle cadastrée IO 110 correspondant à l'immeuble à l'angle de la rue Michel Servet, de la rue Coursarlon et de la rue des Beaux-Arts en vue de sa démolition pour ouvrir une perspective sur la cathédrale de Bourges aux vues classées depuis 1862. Cette décision est vivement critiquée par Monsieur Julien Lacaze président de la SPPEF, expliquant qu'il s'agit d'un immeuble de 1805. Le bas d'origine n'existe plus: c'est un mur de magasin en verre et parpaings. Dans les documents joints, il y a une carte postale ancienne du début du XX^e siècle avec en fond la maison à pans de bois Sardet reconstruite au XVI^e siècle après l'incendie de la Madeleine de 1487. Le PSMV indique un tracé d'alignement suivant le tracé de la rue Michel Servet élargie au XIX^e siècle. Cette indication a été prise à la suite des gros dégâts faits sur la maison dite maison natale de Jacques Coeur à l'angle de la rue d'Auron et de la rue Jean-François Deniau ex-rue des Armuriers. Un camion de livraison a arraché le bas en venant de la place de la Préfecture. Quand il y a eu le projet de prolongement du haut de la rue d'Auron vers la rue Moyenne il a été envisager de s'éloigner des maisons côté Ouest de la rue des Armuriers ce qui a été fait en partie, le mur de jardin de la maison à l'angle de la rue Mayet-Genetry a été reconstruit entièrement sans recul alors que le nouveau tracé s'appuyait sur le tracé médiéval de la rue bordé par une maison identique pour le rez de chaussée, identique en ce qui concerne ses fenêtres meurtrières aujourd'hui murées sur l'ancienne ruelle transformée en garage place Clamecy près l'église Saint-Pierre-le-Guillard. C'est pour protéger la

maison Sardet, pour éviter qu'elle soit défoncée par un camion que le tracé d'alignement sans plus a été décidé sans le dire clairement. Le PSMV indiquait aussi une reconstruction d'immeubles parcelles cadastrées IO 111 et 112 le long des rue des Beaux-Arts et Michel Servet derrière. Or, Philippe Goldman ancien maire-adjoint à la culture de Jacques Rimbault maire de 1977 à 1993 a expliqué que la place Cujas se trouve certainement à l'emplacement de l'ancien forum gallo-romain. La christianisation remplace les temples païens par des églises. L'église des Carmes remplace certainement un temple de Jupiter détruit au moment des invasions barbares pour construire le mur d'enceinte gallo-romain comme on a pu le vérifier. L'enclos des Jacobins remplace un temple de Mercure en haut de la rue d'Auron dont les soubassements ont été détruits malgré le veto de l'ABF Jacques Lamy en 1980 un dimanche soir en pleine nuit par le promoteur ce qui fit la une de La Nouvelle République du Centre-Ouest-Cher. Voyez ma proposition de façade d'alignement à comparer à la façade originelle, tout-à-fait dans l'esprit du statut haussmannien de la ville de Paris donnant pouvoir de décision à l'ABF ingénieur des Ponts et Chaussées rétabli en 1977 à la suite du Congrès à Paris en 1971, où j'étais présent, de l'Association Nationale pour la Protection des Villes d'Art et malheureusement supprimé en 2003 ouvrant la voie à toutes les folies (Île Saint Louis, la Samaritaine). C'est l'expérience de ce statut efficace qui pourrait servir de modèle à l'extension du Site patrimonial remarquable de Bourges, statut qui prenait en compte la santé déjà sous le Second Empire faisant travailler ensemble ABF, ingénieurs (alignements, construction, démolition), architectes et association de défense du patrimoine (Commission du Vieux Paris).

Signalons que s'étaient opposés au projet de centre commercial Avaricum mon père et moi (y compris contre la suppression du cours Avaricum, mon père ayant fait supprimer en 1967 les plans d'alignement de la rue Mirebeau fermée à la circulation en 1979 remplacée croyait-on définitivement par le cours Avaricum), madame Irène Félix actuelle présidente de Bourges Plus, monsieur Paul-André Aubrun. Le projet prévoyait une circulation Boulevard de la République de 15000 véhicules par jour (niveau de la RN20 avant création de l'A20 au Sud de Châteauroux). Il y avait Cours Avaricum 3500 véhicules par jour et 8 lignes de bus supprimées. Aucune étude géotechnique sérieuse n'a été faite avant la création de ce centre commercial. On savait qu'on était sur d'anciens marais et c'est tout. On était en 2003. La traduction de la toponymie celtique ultra-latinisée en centre-ville et donc ultra-difficile (d'où des rectifications de traduction au vu de plus de cinq ans de travail) n'est possible que depuis le 6 avril 2019 et grâce à moi à la demande de l'ABF Paul Carvès pour sauver le Moulin de la Chappe sur l'Auron en 2017 (savoir l'environnement), mission impossible enfin réussie après de multiples tentatives depuis 1821. On sait désormais que l'oppidum de Bourges était entouré de sagnes calcaires d'où le nom celtique véritable de la ville de Bourges "Sa'warycenh" modifié au I^{er} siècle après Jésus-Christ en "Awarycenh" latinisé en "Avaricum" écrit sur la Table de Peutinger du IV^e siècle "Auaricum" ("v" est la notation de Ramus de "u" consonne en 1562). Les marais sont bien là: beaucoup de difficultés pour construire l'immeuble de la Sécurité Sociale en 1981 Boulevard de la République, Couvent des Augustins qui menace de tomber (pilotis sous les piliers des arcs de pierre), maison étayée place Gordaine ("Gordaine" est une forme mutée de "Gorsaine" transposition latinisée de "Gwrsahyn" signifiant "Sagne calcaire", mot celtique qu'on retrouve dans "Chayne" de même prononciation chuintée que "Shayne" qui par jeu d'écriture donne "Sahyn"), Eglise Notre Dame étayée située en bordure de l'éperon rocheux ("Clegher" en langue celtique contracté en "Cler" latinisé en "Clair"), en bordure d'un marais calcaire ("Phwren" en langue celtique latinisé en "Forum" qui retrouve à l'ablatif "Foro" dans l'ancien nom en latin de l'église "Sanctus Petrus de Foro"). La Halle Saint Bonnet menace de tomber: mon père s'était opposé à la construction d'un parking souterrain qui n'a pu être creusé à plus de 1,85m de profondeur sous la halle pour éviter d'endommager les pilotis en 1985; le parking est fermé. À proximité se trouve l'église Saint-Bonnet qui pourrait aussi tomber. Elle a été reconstruite à partir de 1509. La tour à l'ouest s'est effondrée avec deux travées de la nef vers 1830. De 1926 à 1929 seules les 2 travées ont été reconstruites; le portail d'entrée est inachevé.

L'oppidum donc la cathédrale se voit à 30 kilomètres à la ronde avec vues classées depuis 1862 (jusqu'à Soye-en-Septaine, depuis la route de Trouy D73, depuis la route de Berry-Bouy D60 (Saint-Doulchard), depuis la route de Marmaigne D23 (le Luet, avant d'arriver au passage à niveau 148)). Le tertrissime ("Tursim" en langue celtique assimilé en "Tusim" donnant "Tosenn" en breton)

autrement dit le très grand, haut tertre constituant l'oppidum de Bourges est entouré d'une sagne ce qui se dit en langue celtique "Zin/Zyn Tursin" où "y"="i" consonne donnant en francien "Sin Tursin" puis le nom de l'évangéliste de Bourges "Saint Ursin" en français, "Sint Ursin" en francien.

La présence d'une sagne calcaire a ébranlé l'église Saint Pierre le Guillard dont les travaux de restauration et de consolidation par remontage de chapelle latérale ont commencé en 1949 sous la direction de l'ABF Robert Gauchery et se sont terminés en 1984 sous l'autorité de l'ABF Jacques Lamy par le clocher qui avait dû être entièrement étayé. Pour éviter que la nef ne s'écarte, un fer à cheval en béton armé ceinture la nef. Les pilotis avaient pourri. Pour évacuer l'eau stagnante, un réseau de fossés bordant les rues fut créé dès le XI^e siècle, "fossé" se traduisant par "d" et "réseau" par "Guil" en langue celtique, "Guil" étant encore utilisé en Bretagne pour décrire un bocage c'est-à-dire un paysage façonné par des chemins bordés par fossés et haies. Voyez le plan de Nicolas de Fer. L'ABF Paul Carvès a interdit le projet de 1971 de bétonnage autour de Saint-Pierre-le-Guillard, maintenant l'aménagement de 1840, en remplaçant les bords de trottoir en ciment en fond de place Clamecy quand on va au chevet de l'église par des bords de trottoir en pierre de Saint-Florent-sur-Cher, et en refaisant le pavage. Le goudronnage est dérogatoire et doit être remplacé par un pavage conformément au PSMV, la dérogation étant due à des raisons financières. Madame Valérie Richebraque a interdit les poubelles en sous-sol à côté du mur de soutènement de la rue des Arènes de 1856, vu la découverte de murs, protégeant sans aucun doute un réseau de drainage venant depuis 1430 par la rue de Linières depuis la ville haute (source rue du Docteur Témoin sous les établissements Aubrun construits en 1929 après l'incendie des Nouvelles Galeries en face en septembre 1928).

Il n'y a pas que sur la ville basse des sagnes, mais grâce au décryptage de la toponymie celtique qui a servi pour l'ABF Paul Carvès et pour l'ABF Valérie Richebraque pour prendre les décisions autour de l'église Saint-Pierre-le-Guillard et pour le site du Bon Pasteur avenue Jean Jaurès (faisant annuler le projet de spa vu la présence d'une source abbaye de Saint-Ambroix alimentant la nappe dessous, "abbaye" s'écrivant en francien "abeie" faisant apparaître l'expression celtique "A' Bei" signifiant "Eau vive, Eau qui coule"), mais aussi sur le plateau, l'eau stagnante étant évacuée par des drains en maçonnerie retrouvés sous les rues dont le tracé est alors imposé par la présence de ces drains lors des travaux d'assainissement, de pose de conduites de gaz et de réseaux électriques EDF aujourd'hui ENEDIS. Ainsi, fut retrouvé en 1965 lors de la pose du grand collecteur la canalisation en maçonnerie avec couvercle formé de stèles gallo-romaines récupérées par le Musée du Berry rue des Arènes évacuant l'eau stagnante du plateau (source 39 rue Moyenne), ainsi, "Rue Moyenne" dont le nom en roman est "Rua Meiana" correspondant à "Hrug Meyana" celtique signifiant "Levée, chaussée surélevée sur un milieu marécageux" et non rue au milieu. La canalisation évacue l'eau stagnante vers l'Yèvrete en croisant la canalisation venant de la rue des Beaux Arts qui évacue l'eau située IO 110 près de la rue Coursarlon (puits de visite), en passant rue du Commerce où il y avait la porte Saint André cachant l'expression celtique "Sint Drean" signifiant "Sagne à fossés drainants", rue Pelvoysin où il y a effectivement une canalisation en maçonnerie. L'ancien nom de la Rue Moyenne est la "Rue du Dieu d'Amours" transposition en francien de l'expression celtique "Wey Sahl Ten Dam Urz" signifiant "Voie sur une sagne calcaire du tertre, à fossés drainants". La "Rue Porte Jaune" est appelée sur une partie de son parcours sur le plan de Panette de 1816 "Rue du Collet d'Or" transposition de l'expression celtique "Gey Ans Clot Dhwren" signifiant "Voie ("Gey") sur un talus ("Clot") sur un marais calcaire ("(w)ren") à fossés ("s") drainants ("Am Dhw")". La rue Coursarlon descend du plateau (Rue Moyenne) vers la place Gordaine où il y a une sagne calcaire d'où le nom "Coursarlon" transposition en francien en suivant la prononciation de la consonne gutturale "h" proche de celle de "r" du mot celtique "Cwprsahlon" signifiant "En haut ("Cwpr") de la sagne calcaire ("sahlon")", "Cwpr" forme mutée de "Gwpr" donnant "Gorre/Gourre/Gurre" en breton signifiant "Sommet, dessus", "Gwpr" mutant en "Hwpr" donnant "Hyper" en grec et "Super" en latin, "Sur" en français, "w"="u" consonne, "y"="upsilon"="u" voyelle. Le PSMV et le dossier d'enquête publique font totalement l'impasse sur ces questions. Les traductions des noms des rues de Bourges sont déposées au Service du Patrimoine de la Ville de Bourges et aux Bâtiments de France demandeurs. Le travail est inachevé quartier de la Rue Molière.

À l'initiative de mon père, le député-maire Raymond Boisé a fait installer

dans le périmètre actuel du SPR un réseau de grands collecteurs (Rue Moyenne, Rue des Arènes, Rue du Commerce, Rue Pelvoysin, Rue d'Auron) pour éviter de rouvrir à chaque fois la chaussée pavée. Ce n'est pas le cas Rue Molière, Rue des Cordeliers, Rue Fernault. Un grand collecteur a été posé Rue Bourbonnoux sectionnant l'évacuation de la source qui crée en partant de la Tour de Beurre de la cathédrale (qui s'est ainsi effondré en 1506 et reconstruite par Pelvoysin) une rivière souterraine passant au pied des remparts (d'où l'effondrement d'une tour enfin réparée qu'on peut voir promenade des remparts créée en 1979 l'ayant suggéré à mon père en 1971 quand j'étais à l'école de la Maîtrise 3 rue Molière) d'où l'effondrement d'une maison depuis 1971 (étayage depuis cette date) le grand collecteur ayant été posé en 1960. Rue des Arènes, seul le 36 fut interdit de raccordement au grand collecteur car en bas de la levée sur laquelle on a construit la rue des Arènes (le décrochement des maisons n°47 et n°49 étant dû à l'alignement de 1840, la rue des Arènes étant grande sur le plan de Nicolas de Fer, voie romaine large de 9 mètres (comme à Autun en Saône-et-Loire) à la fin de l'Empire romain au IV^e siècle) et la rue Fernault. Malgré prescription des Bâtiments de France de 2005, les travaux ont abouti à attribuer par Bourges Plus le raccordement au grand collecteur du n°38 en maintenant les fosses à fond perdu au n°36 ce qui est totalement interdit (voir dossier spécial Hôtel Veilhaud). Monsieur Jacques Lamy ABF de 1962 à sa mort en 1988 fut intraitable et fit des descentes tous les jours et "ça bardait" sur les chantiers en Secteur Sauvegardé donnant des instructions en direct et revenant le lendemain vérifier et "ça bardait" si ce n'était pas comme il devait être. C'est au prix de difficultés effroyables qu'il a réussi à sauver l'insauvable, un secteur sauvegardé en ruine (Rue Edouard Branly, Rue Coursarlon, Rue Mirebeau (1967-1979), Rue Bourbonnoux (1977-1982)) donnant ses directives pour l'assainissement, le maintien des fosses étant incompatible avec le PSMV imposant la salubrité et donc la fin des taudis (dispositif Malraux pour les secteurs sauvegardés) avec mise en place du confort, n'hésitant pas à faire démolir les installations irraccordables, les WC isolés en fond de cour, faisant démonter le carrelage, donnant la solution de raccordement quand il y avait une trappe devant l'entrée de la maison pour descendre à la cave, la conduite étant sur le côté des marches. Les toitures étaient percées, les parquets percés, gondolés sur plafond menaçant de tomber. La brusque hausse des impôts en 1996 pour faire des travaux partout au début du mandat de Serge Lepeltier avec augmentation de la dette obligeant l'Etat à un contrôle financier des finances de la ville après 2014 a fait fuir les habitants de Bourges vers la périphérie, rendant insupportable fiscalement l'entretien des immeubles en Secteur sauvegardé ("enfer fiscal"). Noter l'insuffisance du PSMV à propos de la Maison des Forestines bâtie fin XIX^e siècle avec élargissement de la Rue Moyenne et rectification de tracé rue des Beaux-Arts: après l'incendie il y a plus de six ans, le bas n'est toujours pas reconstruit à cause de problèmes juridiques. Si le PSMV avait écrit que toute modification est interdite, on n'en serait pas là, sauf à installer des pare-feux sur les parties concernées, le feu étant parti de l'immeuble voisin rue des Beaux Arts et embrasant par flammèche la toiture de la Maison des Forestines. Voyez la couverture des "Nouvelles de Bourges" n°301: la toiture de la Maison des Forestines a été modifiée par rapport à l'ancienne photographiée sur les cartes postales du XX^e siècle anciennes. On a ajouté des fenêtres au dessus des oeils-de-boeuf. Ce que je propose pour l'immeuble IO 110 c'est de replacer à l'identique c'est-à-dire de déplacer les lucarnes d'origine comme sur mon dessin, en reprenant la façade du premier étage, en remontant avec les pierres d'origine les montants des fenêtres et en redéployant le mur en pierre sur la Rue Michel Servet. J'ai fait campagne en 1979 pour le Boulevard de l'Avenir à la place du projet tout fou d'autoroute à la place du Canal de Berry (voir plan BLAY de Bourges de 1968), projet combattu par l'architecte aujourd'hui décédé Christian Gimonet, projet qui fut enfin accepté en mars 1977 par l'Etat qui renonça alors à son projet d'autoroute (la voie express de Bourges Quel avenir? Programmes 75). Je fus intraitable sur l'alignement du 87 rue Jean-Jacques Rousseau conduisant à modifier la façade, donnant le résultat d'aujourd'hui (voir documents), le propriétaire préférant cette solution plutôt que voir sa maison rasée, le maire Jacques Rimbault acceptant aussi cette solution ("parfait") ayant quant à moi vu les malfaçons de la déviation de la RN20 à Fleury-les-Aubrais près d'Orléans et ayant le souvenir alors proche de la démolition de la belle maison 1830 boulevard d'Auron pour élargir ce boulevard pour faire la Petite Rocade envoyant mon père et Maître Darmancier qui construisait le nouvel hôtel des ventes rue Fulton à la place de celui rue Fernault qui était bloquée par les

déménagements des vendeurs et acheteurs, en bordure du lit majeur de l'Auron, pour transporter les façades de la belle maison pour en faire les façades du nouvel hôtel des ventes. La belle maison cadastrée HP 103 ne devait plus jamais subir les crues de l'Auron Boulevard d'Auron au nouvel emplacement sauf pour la crue millénaire: on était en 1975, le député-maire Raymond Boisdé étant à l'hôpital atteint du mal de Parkinson, remplacé par le maire-adjoint Chouard, ancien policier, qui refusa en disant "Ce n'est qu'un tas de caillou" mettant mon père en colère. C'est le démolisseur Lemoine qui démonta avec soin cette maison et qui participa en 1979 à la démolition de l'École Nationale des Beaux Arts" place Cujas construite à l'emplacement de l'église des Carmes détruite en 1878, Paul Gauchery architecte à Vierzon parlant de vandalisme en 1878, lui qui a fait des vues restituées du Palais ducal de Jean de Berry et de la Sainte Chapelle détruite en 1757. Il a fallu attendre l'incendie du 4 avril 1986 qui a détruit la Cheminée aux ours à l'étage pour faire une toiture au Palais ducal avec fenêtres restituées sur la Place Marcel Plaisant et la Rue Fernault, les travaux de 1976 par le Conseil général du Cher ne l'ayant pas envisagé. Voyez les cartes postales de l'incendie des Nouvelles Galeries du 14 septembre 1928 détruisant les maisons en face Rue Moyenne et au début de la rue Coursarlon qui resteront à l'état de ruine pour être reconstruites en 1962 en continuant à élargir la rue Coursarlon (à cause du risque d'incendie pour les immeubles de grande hauteur) en démolissant un hôtel Henri II, le début de la Rue du Docteur Témoin étant aussi élargie côté Nouvelles Galeries reconstruites en 1932 en style Arts Décoratifs.

Noter que "Bourbonnoux" dissimule le toponyme celtique "Boerwnels" signifiant "Marais rocheux ("rwn") avec fossés ("s") d'eau ("el" vocalisé en "eau") vive ("Boe")" indiquant l'eau qui coule et qu'il faut évacuer vers l'Yèvre en bas de la rue Bourbonnoux.

Les maisons démolies pour l'élargissement du Boulevard d'Auron achevé en 1979 sont encore indiquées sur le plan cadastral de Bourges section HP et sur le PPRI planche AURON 1: le plan cadastral n'est pas à jour; l'alignement côté rivière a été approuvé le 28 octobre 1974. La zone démolie est en zone rouge A1 d'inondation (voir planche avec photographies de la crue du 22 janvier 1910 de référence aux cotes dépassées par la crue de juin 2016), donc interdite de construction. Le canal du moulin à huile séparé du moulin de la Chappe et qui permettait aux bateaux de contourner le déversoir, en 1784, est intact, bouché en 1979 hors assiette du Boulevard d'Auron et donc sans difficulté à servir de passe à poisson, la rivière d'Auron ayant été mise à l'horizontale depuis le pont de la Rue du Champ de Foire (définitif en 1883 remplaçant un pont provisoire de 1864 avant la création de la Rue de l'Abattoir en 1874 devenue Rue Vladimir Jankelevitch en 1985, les abattoirs de 1852 ayant été démolis en 1980 remplacés par le centre commercial Leclerc, l'hôtel Ibis et des immeubles en 1984) jusqu'au déversoir du moulin de la Chappe en coulant été 1956 du béton sous les murs d'endiguement du Boulevard d'Auron et de la Place de Juranville dans des caissons en bois sans déclaration préalable de travaux avant de reconstruire le pont de la Rue Vladimir Jankelevitch en béton ouvert à la circulation en février 1957.

L'ABF Paul Carvès m'avait tout demandé sur l'environnement du secteur, venant de Vichy où il a fallu reconstruire le barrage-déversoir obstacle infranchissable pour la montaison des saumons sur l'Allier servant de plan d'eau, ouvrage qui remplaçait un barrage-aiguille, et qui était sous le pont de l'Europe. En vidangeant le plan d'eau, les maisons anciennes se sont lézardées m'a dit Paul Carvès. C'est l'argument avancé par l'architecte Christian Gimonet pour la déposition en mai 2014 contre l'arasement du déversoir du moulin de la Chappe qui fut retenu par la commission d'enquête publique. C'est moi qui défendis le dossier présenté par l'ARECABE préparé par monsieur Jean-François Lerat ingénieur des Ponts et Chaussées et qui travailla au ministère de l'écologie, pour l'extension du port du Havre en 2000 aussi, devant le commissaire enquêteur monsieur Thiriet. La suppression du déversoir abaissait la ligne d'eau de 2 mètres en amont faisant disparaître la "Prairie Saint Paul", en français "Pred Sin Pol" transposition du toponyme celtique "Aw Hred Sin Pol" signifiant "Sagne boueuse drainée", les fossés de drainage étant encore là sur le cadastre napoléonien du Faubourg d'Auron section G2, le Canal de Berry prenant leur place.

On vient de voir que Bourges a souffert d'incendies, anciens, celui de 1487 dit de la Madeleine le plus connu, récents (Nouvelles Galeries en 1928, Palais ducal en 1986, la Maison des Forestines, le restaurant du Grand Argentier qui brûla plusieurs fois à l'angle de la Rue Parerie et de l'Avenue de Peterborough

une maison à pans de bois à la façade sur Rue Parerie enfin reconstruite malgré réticence voire l'opposition des Monuments Historiques). Depuis 1506, il fallait érèpir les pans de bois, il devait y avoir des murs pare-feu appelés murs de refend. En 1967, Raymond Boisdé leva ces dispositions faisant réapparaître les pans de bois ainsi protégés aussi des intempéries, à nos risques et périls dirent alors les pompiers surtout pour les rues très étroites de la Rue Coursarlon, Rue Bourbonnoux, Rue Mirebeau où le feu peut se propager en face comme ce fut le cas en 1982 au n°13 rue Mirebeau où la façade a été remontée neuve en suivant l'alignement de 1840 qui démolissait le côté opposé, en étant en avant par rapport à l'alignement d'origine, les maisons se protégeant les unes par rapport aux autres des intempéries. Les ruelles entre les maisons ont été au cours des siècles fermées alors qu'elles servaient de pare-feu d'où la propagation de l'incendie en 1487 parti de la Rue Gambon se propageant à toute la ville basse jusqu'à la rue Bourbonnoux. Philippe Goldman ancien maire-adjoint à la culture a étudié ce règlement. Il a fait aussi de nombreux articles dans les Cahiers d'Archéologie & d'Histoire du Berry n°138 sur la Place Gourdaine, n°188 sur la Rue de l'Hôtel Lallemand où le pavage d'époque de la construction de l'Hôtel Lallemand malgré cliché à l'Inventaire général de 1979 a été démolit début années 2000 (page 5) où passe un drain ("Narette" ancien nom de la rue transposition du mot celtique "Nahret" signifiant "Drain"), n°195 sur la Rue Joyeuse. Le PSMV ignore totalement cela. Christian Gimonet a protesté contre la démolition des murs de refend qui doivent figurer sur le PSMV, en vain. La découverte des pans de bois de façon systématique n'est pas possible. Ils ont été à nouveau caché à l'ancienne épicerie Saint-Pierre à l'angle de la rue des Trois Bourses et de la rue de la Chappe et cachés 34 rue des Arènes en 2014 (grillage qui a remplacé les lattes de chêne qui sont toujours là sur la façade Nord des remises). On ne peut admettre de prendre des risques d'incendie et commettre l'irréparable.

On ne peut pas admettre non plus le déplacement en plein Site patrimonial remarquable de la Rue Edouard Branly avec son pavage de 1840, toujours à cet endroit depuis 2000 ans, qui avait subi un urbanisme rigoureux de la part des Jésuites dans les années 1760 (alignements), le collège des Jésuites étant occupé aujourd'hui par l'Ecole Nationale des Beaux Arts. On renoue avec les projets de dégagement de la cathédrale qui ont conduit à bâtir sur la levée du boulevard Lamarck qu'il a fallu élargir à 4 voies (2x2 voies) en 1979 en surplomb. Le prolongement le long du tablier du trottoir côté Parc Saint Paul en rallongeant le tablier pour rejoindre la sortie de secours du Pavillon d'Auron puis la Rue René Ménard en démolissant le mur qui cache la visibilité est à envisager.

Le Site patrimonial remarquable envisage de s'étendre quartier Séraucourt esplanade et pentes de Séraucourt. Cela arrive après les dégâts. Monsieur Marc Cioffi en 1997 avait interdit la construction de la nouvelle école de musique sur les pentes aménagées au XVIII^e siècle. Le site a été déclassé et la MCB2 nouvelle maison de la Culture de Bourges en retardant l'extension de la zone tampon de la cathédrale de Bourges en juin 2014 réclamée par l'UNESCO qui n'avait pas été avertie de la réhabilitation de l'ancienne: c'est moi qui l'ai prévenue. La SPPEF qui défendait le site des pentes de Séraucourt en application de la loi des abords des Monuments Historiques de 1913 fut condamnée! Remboursez! C'est seulement maintenant qu'on lui donne raison. L'extension du SPR à la place des Marronniers est là pour protéger les vues sur la cathédrale de Bourges. Les immeubles à l'angle de la rue des Hémerettes et de la rue Emile Martin (élargissement de 1932 abandonné) sont neufs et datent des années 2000 autorisés par ABF Marc Cioffi). L'alignement à l'angle de la rue Maurice Rollinat et de la rue Emile Martin a été achevé en 1996. Un immeuble de grande hauteur a été construit rue de Sarrebourg. C'est pour éviter cela que sans doute on étend le SPR à la rue de Sarrebourg. J'avais demandé une extension de la protection de l'urbanisme de Napoléon III à l'Avenue Eugène Brisson, la Rue Béthune-Charost et l'intégralité du Boulevard de Strasbourg pour des raisons de cohérence (une partie est dans le SPR actuel). L'extension du SPR à l'intégrité du quartier Edouard Vaillant est logique. Mon père l'avait demandé lors de l'enquête du SPR en 1988. L'alignement à l'angle de la Rue de Sarrebourg et de l'Avenue Eugène Brisson était nécessaire mais non avec la façade actuelle qui n'a rien à voir avec le style des autres façades anciennes du XIX^e siècle. Jacques Lamy lui imposait les façades ce qu'il fit pour la maison moderne de la rue Moncenoux en débouchant sur la place Louis Lacombe, et pour l'ancienne imprimerie Desquand 15 rue des Cordeliers. Sont encore intactes nombre de rues

du quartier Bourbonnoux (rue des Trois Maillets aux trottoirs étroits ajoutés en 1840; à Poitiers, le mur de clôture d'un jardin fut déplacé pour décaler la rue été 1988 pour protéger le baptistère Saint-Jean du IV^e siècle), rue Molière en parfait état de pavage de 1840, avec pavés blancs du XVII^e siècle près de la Place George Sand retracée par alignements en 1840, rue Porte Jaune aussi menacée par plantations d'arbres (vues classées sur la cathédrale de Bourges avec l'alignement très bien fait à la rue Louis Pauliat (voir carte postale ancienne et "Dégagement de la cathédrale de Bourges"). L'aménagement de 1867 a créé un nouvel alignement d'élargissement de la rue de Séraucourt près du Château d'eau partiellement fait (une clôture pourrait être remontée au nouvel alignement parcelle cadastrée IK 361. Le PSMV peut imposer un alignement (trait rouge). Le PSMV peut aussi imposer une démolition: zone colorée en jaune. En 1975, le propriétaire du garage place Clamecy a mué les fenêtres de la Maison Trousseau cadastrée IM 160, le garage étant cadastré IM 164 alors que la Maison Trousseau est inscrite depuis juillet 1975 (voir planche donnée par Alphonse Buhot de Kersers), garage sur une ancienne ruelle ("ruelle" venant de la langue celtique "hwret" signifiant "passage"). Le premier étage est à démolir. La ville n'a jamais exercé de droit de préemption et les Monuments Historiques qui ont pris des photographies avant le bétonnage ont laissé faire. La mise en sens unique de la rue Jean Baffier dans la partie étroite partiellement élargie à partir de 1932 menacerait la rue Chevière, la rue du Coin Haslay et la rue Félix Pyat trop étroites et quasi intactes par une circulation automobile inadaptée. La Rue Jean Baffier a été élargie de la rue Chevière au boulevard des maréchaux, l'Institution Sainte-Marie ayant fait beaucoup d'efforts pour cela y compris lors de la construction de l'Institut chinois, la rue du Château d'eau ayant été élargie par cession d'emprise de l'Institution Sainte-Marie. L'élargissement de la rue Nicolas Leblanc côté futur SPR a été abandonné dans les années 1980 (datait de 1932). L'entrée de la rue est dangereuse à cause du bâtiment cadastré BT 425 qui suit l'ancien alignement de la rue. Un immeuble est en construction actuellement parcelle BT 422.

Finissons par les 34 et 36 rue des Arènes. Le bâtiment des remises est à améliorer ou remplacer. En parfait accord avec l'ABF Paul Carvès, la toiture en tuile de la partie mansardée a été refaite en ne gardant les ardoises qu'aux lucarnes. La partie en ardoises n'est pas mansardée et est inaccessible, irréparable. Le projet de reconstruction de 1785 prévoyait le mansardage complet permettant ainsi d'accéder aux combles. L'inspecteur des Monuments Historiques Henri Jullien avait laissé cette éventualité possible en écrivant "à améliorer ou remplacer". Que cette possibilité reste: on ne va pas démolir la toiture du bâtiment à toiture en ardoise jouxtant ni faire des travaux qui mènent nul part.

Pour le 36, la situation est dramatique (voir dossier spécial). Bourges Plus a décidé de valider des travaux d'assainissement du 38 sur le réseau du 36 qui ne peut pas se raccorder au grand collecteur dans des conditions normales ni par pompe de relevage (on ne va pas faire des trous à 5 mètres de profondeur) en faisant le contraire des prescriptions de l'ABF Marc Cioffi en faisant un autre scénario qui consiste à passer rue des Hortensias que je viens de refaire en 2022 avec ses buis en menaçant le grand if que j'ai eu un mal fou à ramener à l'alignement entre 1992 et 1997 et en le rabaissant en même temps pour retrouver sa hauteur de 1940 avant l'occupation allemande, le grand if de l'allée des pivoinés au Nord ayant eu droit au même traitement, la hauteur étant ramenée en 2015 à celle de 1985 début du rabotage des 2 ifs, avec réalignement et remontage des rocailles dispersées et retirées à cause du sicomore qui avait poussé depuis l'abandon du jardin en 1863 jusqu'à l'abattage en 1989 à côté de la mare de pierre, ce que le PSMV veut démolir en plantant des arbres. J'ai écrit à l'ABF madame Valérie Richebraque que c'est non. Les rocailles de la grotte sont en attente de remontage. L'ABF Jacques Lamy en 1979 était désespéré de voir cela démoli. Une rocaille se trouve au pied de la gouttière en limite du mur du 34 sur la rue des Arènes et d'autres sous le mur séparateur de la cour du 36 et encore quelques pierres à Charasse à Lury-sur-Arnon. Tout doit être remis en place et photographié pour ne plus jamais démolir cela. Je sais encore le faire. Que je puisse tout remettre en place. C'est un savoir faire perdu avait dit Jacques Lamy et monsieur Trouvé agréé pour intervenir sur les monuments historiques en 2005. J'ai aussi refait le pavage de 1785 au 34 démoli en 1932 pour élargir le couloir du 36, en 1971 pour l'assainissement du 34 par MICHELIN. Monsieur Paul Carvès n'a pu venir voir mon travail, étant pris par 40 chantiers, avec couloir élargi à 1m98 en 2016.

Veuillez agréer monsieur le commissaire-enquêteur l'expression de mes salutations distinguées. *J. Delcère*

Nota bene à propos des pistes cyclables:

D'après le journal de samedi, le nombre de cyclistes n'est que de 185 personnes sur une population de près de 100000 habitants. Les travaux de sabotage des grands axes pour créer sur les 4 voies des pistes cyclables au lieu des voies réservées aux bus gratuits ce qui est un succès est scandaleux: les cyclistes doivent pouvoir circuler dans ces voies comme dans les grandes villes et comme c'est le cas Boulevard Lamarck. Il faut "ratisser large" et non voir l'intérêt de quelques uns comme je l'avais écrit en 2015. La décision de ZAN Zéro Artificialisation Nette bloque l'extension des villes (le PLUI de Bourges fut rejeté une première fois à cause de cela), l'étalement urbain, et impose le maintien des grands axes en état de fonctionner, axes indispensables à la vie économique. L'étalement urbain provoqué par cette politique avait conduit Nantes à construire 44000 logements à la place du lac de Grand-Lieu en plein marais, en déplaçant l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, un projet finalement abandonné et rejeté par le Conseil supérieur des Ponts et Chaussées.

Nota bene:

Pourquoi fait-on entrer le Pont Saint Privé dans le SPR de Bourges? Ce pont en béton, surélevé par rapport à la rue Édouard Vaillant et à l'Avenue Marx Dormoy a remplacé en 1982 le pont en pierre construit en 1883 trop bas pour laisser passer les crues de 1982 de la Voiselle.

La protection par le PLU des maisons remarquables du XIX^e siècle (après 1847 date de rectification de l'Avenue Jean Jaurès) en dehors du SPR étendu n'a pas été suffisante pour le moulin de la Chappe sur l'Auron menacé de démolition par la continuité écologique: j'ai dû faire le dossier d'inscription à la demande de monsieur Paul Carvès Architecte des Bâtiments de France.

Madame Valérie Richebraque a bien fait refermer le trou dans les façades du Boulevard de Strasbourg fait par la Banque de France (partie rue La Fontaine Faubourg d'Auron) dans le style Second Empire. Belle façade avec de la brique à proximité.

Belle maison en pierre rue des Hémerettes hors SPR (en limite) avec colonnes en bossage mais en mauvaise pierre blanche trop tendre, colonnes refaites en pierre plus dure.

Pour le site du Bon Pasteur avenue Jean Jaurès, l'ABF Paul Carvès en 2016 a tenté en vain de sauver l'ensemble des bâtiments mais la DRAC d'Orléans ne l'a pas soutenu. En 1967, la municipalité de Raymond Boisdé a tenté de racheter le site propriété du Ministère de la Justice en vain, ayant acheté l'abbaye Saint Ambroix totalement en ruine en 1965, et qui a été transformée en restaurant dans les années 1990 par la municipalité de Jacques Rimbault, Philippe Goldman parlant de ratage culturel pour la chapelle en grande partie démolie. Le tribunal administratif d'Orléans en 1992 annula le projet de démolition du Bon Pasteur en se fondant sur la loi des abords des Monuments Historiques (abbaye Saint Ambroix). Lors de la démolition du Bon Pasteur, la toiture de la sacristie et les éléments architecturaux en pierre ont été récupérés. La commission chargée de l'examen de l'extension du SPR de Bourges s'est plainte de la démolition du site. La municipalité de Yann Galut a dit être arrivée trop tard.

Jacques Lamy ABF m'a dit une fois qu'on n'est pas là pour faire du zèle.

Les vestiges gallo-romains dans le sous-sol de Bourges ne font l'objet d'aucune protection sauf la fontaine gallo-romaine et le crypto-portique dans les caves du Palais ducal, en particulier les arènes de Bourges dont on retrouve des vestiges place de la Nation et à l'entour. On rase tout. Jean-Pierre Saulnier dans son rapport sur le Secteur sauvegardé de Bourges en 1995 avait demandé une protection pour les arènes de Bourges comblés en 1619. Philippe Goldman s'était opposé à plusieurs reprises au projet de construction d'un parcage souterrain place de la Nation, projet repris par Serge Lepeltier devenu maire en 1995 et finalement abandonné. Des gradins trouvés rue de la Nation ont été démolis au marteau piqueur en 1986 pour construire les garages de l'immeuble neuf 7 rue de la Nation par l'agence Gazeau.